

Santé au travail : passez à l'action !



+ COVID-19

Reportez-vous
à l'outil **Plan
d'actions
Covid-19**



LA SANTÉ DE VOTRE ENTREPRISE PASSE PAR LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

Des clients toujours plus exigeants, un marché de plus en plus concurrentiel, des évolutions technologiques permanentes... Ces contraintes quotidiennes sont bien réelles.

Elles ne doivent pas faire oublier la santé et la sécurité des salariés.

Pour chaque accident, pour chaque maladie professionnelle, ce sont le fonctionnement et la rentabilité de votre entreprise qui sont touchés.

Les accidents du travail et les maladies professionnelles sont encore trop nombreux dans le secteur du commerce et de la réparation automobile.

DANS VOTRE PROFESSION

835 000

JOURNÉES PERDUES PAR AN

54 %

DES ACCIDENTS DUS AUX
MANUTENTIONS MANUELLES

18 %

DES ACCIDENTS LIÉS
AUX **CHUTES**

EN MOYENNE :

55

JOURS D'ARRÊT PAR ACCIDENT
DU TRAVAIL

238

JOURS D'ARRÊT
PAR MALADIE
PROFESSIONNELLE



Source : Cnam

LES PRINCIPAUX RISQUES



**INTOXICATIONS, ALLERGIES,
CANCERS**



**DOULEURS AUX
ARTICULATIONS**

PASSEZ À L'ACTION

↓ **Identifiez les produits chimiques dangereux à l'aide d'une étiquette apposée sur le produit et de la fiche de données de sécurité**

- Supprimez les produits CMR (cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction) et utilisez des produits moins dangereux.
- Prévoyez des postes adaptés à la préparation et à l'utilisation des produits chimiques.
- Aménagez des zones pour le stockage des produits et des déchets, intégrant des bacs de rétention.
- Rédigez des fiches de poste en précisant les conditions de mise en œuvre des produits et, si besoin, les équipements de protection individuelle nécessaires.

↓ **Limitez les positions de travail agenouillées, accroupies ou très inclinées**

- Privilégiez l'emploi d'un pont élévateur ou d'un pont de carrossier.
- Utilisez des tables élévatrices ou des transpalettes à grande levée pour mettre à niveau les objets à manipuler.
- Mettez à disposition des mécaniciens des chariots de visite permettant un travail assis.



TRÉBUCHEMENTS, GLISSADES, CHUTES

↓ Limitez les risques de chutes

- Gardez les sols en bon état, propres et dégagés, et installez des réseaux suspendus ou enterrés.
- Assurez un nettoyage périodique des sols, en utilisant de préférence un moyen mécanisé.
- Mettez à disposition des matériels stables (type plateforme individuelle roulante légère), permettant l'intervention en hauteur.
- Sécurisez les escaliers et équipez la mezzanine de garde-corps périphériques et d'une barrière-écluse.



DOULEURS AU DOS

↓ Limitez les risques dus aux manutentions manuelles

- Utilisez des aides à la manutention pour effectuer le déplacement d'éléments de mécanique ou de carrosserie (chariot porte-roues ou de carrosserie, desserte, diable spécifique).
- Mettez à disposition des systèmes de levage et de maintien lors des opérations de montage ou de démontage (vérin de fosse, table élévatrice, potence, lève-roues).

DE BONNES RAISONS POUR AGIR

En améliorant la sécurité et les conditions de travail, vous :

- préservez votre santé et celle de vos collaborateurs ;
- améliorez la satisfaction et la motivation de votre équipe ;
- réduisez l'absentéisme et ses conséquences ;

- rendez le métier plus attractif ;
- améliorez la qualité du travail et de vos services.

De plus, vous vous mettez en conformité avec les exigences réglementaires.



NON



OUI

→ Les actions de prévention ne sont pas forcément coûteuses.

→ Les accidents et les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité.

→ En améliorant les conditions de travail, vous gagnez en efficacité.

→ Il existe des solutions de terrain et des bonnes pratiques à partager pour progresser.

DES SOLUTIONS POUR AGIR

→ **Un outil en ligne adapté à votre métier** pour :

- évaluer les risques professionnels ;
- réaliser et mettre à jour votre **document unique** ;
- mener des actions de prévention dans votre entreprise.



→ **Une sélection de publications**

(fiches pratiques, brochures, dépliants, etc.).



 www.inrs.fr/garages

→ **Un accompagnement et des aides financières** pour la mise en œuvre d'actions de prévention.

 www.ameli.fr/garages



En partenariat avec :



**Institut national de recherche
et de sécurité pour la prévention
des accidents du travail
et des maladies professionnelles**
www.inrs.fr



**Assurance Maladie -
Risques professionnels**
www.ameli.fr/entreprise